

# **Conseil communal de Saint – Légier – la Chiésaz**

## **Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 22/2014 Concernant l'assainissement de la partie inférieure du chemin du Saugy Etape 2**

Monsieur le président  
Mesdames et Messieurs les conseillers

La commission s'est réunie le 18 novembre 2014 à 20h00.  
Elle était composée de :

1<sup>er</sup> membre : Mme Anne Morier  
Secrétaire : M. Pierre-Alain Besson  
Membres : Mme. Corinne Andreutti  
Mme. Jacqueline Chamorel  
M. Daniel Plattner  
M. Peter Nairn  
M. Patrick Brunschwig

Etaient également  
présents :

M. Claude Schwab Municipal  
M. Gostelli du bureau Herter et Wiesmann  
M. Monnard du bureau MCR

Dans un premier temps M. Claude Schwab nous a présenté le projet en général.  
Ce sont ensuite tour à tour Messieurs Gostelli et Monnard qui nous ont donnés les renseignements techniques.  
Nous les remercions de leurs explications.

Ce préavis fait suite au No 20/2013 dont les travaux ont été exécutés à satisfaction.  
Une économie d'environ 60'000 CHF ayant été réalisée sur cet objet.

Le nouveau préavis, qui consiste en la suite logique des travaux, est présenté  
soumissions rentrées, l'entreprise mandatée est la même que celle de l'étape 1, ce qui  
est un gage de qualité.

Ces travaux s'inscrivent dans l'étude générale de la distribution des eaux de notre  
commune. Des tuyaux sont donc posés en attente pour de futures affectations  
(télécommande, turbinage, réservoir de Saumont, etc.)

Il est reconnu que la défense incendie n'est pas assurée efficacement dans ce secteur.  
Le traitement des eaux ne s'effectue que depuis le réservoir du Mont-Blanc.

A noter que des interventions fréquentes sont nécessaires pour pallier à des incidents  
dans cette partie du réseau.

L'urgence des travaux concernant le revêtement routier est comparable à celle de la  
première partie (préavis 20/2013).

Le subventionnement cantonal pour la partie inférieure (raccordement des eaux claires au ruisseau du Sécheron ) n'est pas encore acquis.  
L'ECA et les améliorations foncières ont été contactés, les dossiers sont en cours de traitement.

Au vu des informations recueillies, la commission est convaincue du bien-fondé des travaux envisagés, elle vous recommande, à l'unanimité des membres, d'accepter les conclusions du préavis à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 773'000.- ;
- Autoriser la municipalité à encaisser les subventions cantonales ;
- Financer cet investissement en recourant à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement selon le point 4 de ce préavis, rubrique « amortissement » ;
- Encaisser les éventuelles subventions.

Pour la commission :

La présidente :  
Anne Morier



Le rapporteur :  
Pierre-Alain Besson



Saint-Légier, le 22 novembre 2014